

# MODALITES D'INSCRIPTION DES PROFESSIONNELS AUPRES DE LA CCPCP POUR L'ACCES EN DECHETERIE

En tant que professionnel et utilisateur de la déchèterie, vous devez vous inscrire auprès du service déchets de la CCPCP afin de pouvoir utiliser le service public mis à votre disposition et vous acquitter des montants induits par le transport et le traitement de vos déchets (tarifs en vigueur).

Pour cela, il suffit de vous inscrire en vous connectant sur la plateforme « Symetri » dédiée : <https://saas.symetri.fr/CCPCP/deposyt/registrations/register-pnm>.

① Une fois sur la page (exemple ci-dessous), vous remplissez l'ensemble des champs demandés.

Pour tout savoir sur l'accès des professionnels en déchèteries, consultez le site Internet de la CCPCP.

**Coordonnées de l'établissement**

Raison sociale \*  
Activité \*  
Statut \* Sélectionnez un statut \*  
SIRET \*  
Code APE \*  
Nom du responsable \*  
Prénom du responsable \*  
Nom du contact \*  
Prénom du contact \*  
Adresse \*  
Complément d'adresse \*  
CP \*  
Ville \* Sélectionnez une ville \*  
Cedex \*  
Téléphone \*  
E-mail \*

**Carte d'accès**

Nombre de cartes \* Sélectionnez le nombre de cartes(s) \*  
E-mail de l'attestation \*  
Périodicité envoi attestation \* Sélectionnez une périodicité \*

**Facturation**

Raison sociale \*  
Adresse de facturation \*  
Complément d'adresse \*  
CP \*  
Ville \* Sélectionnez une ville \*  
Cedex \*  
Pays \* FRANCE \*  
SIRET \*  
Téléphone du contact \*  
E-mail du contact \*

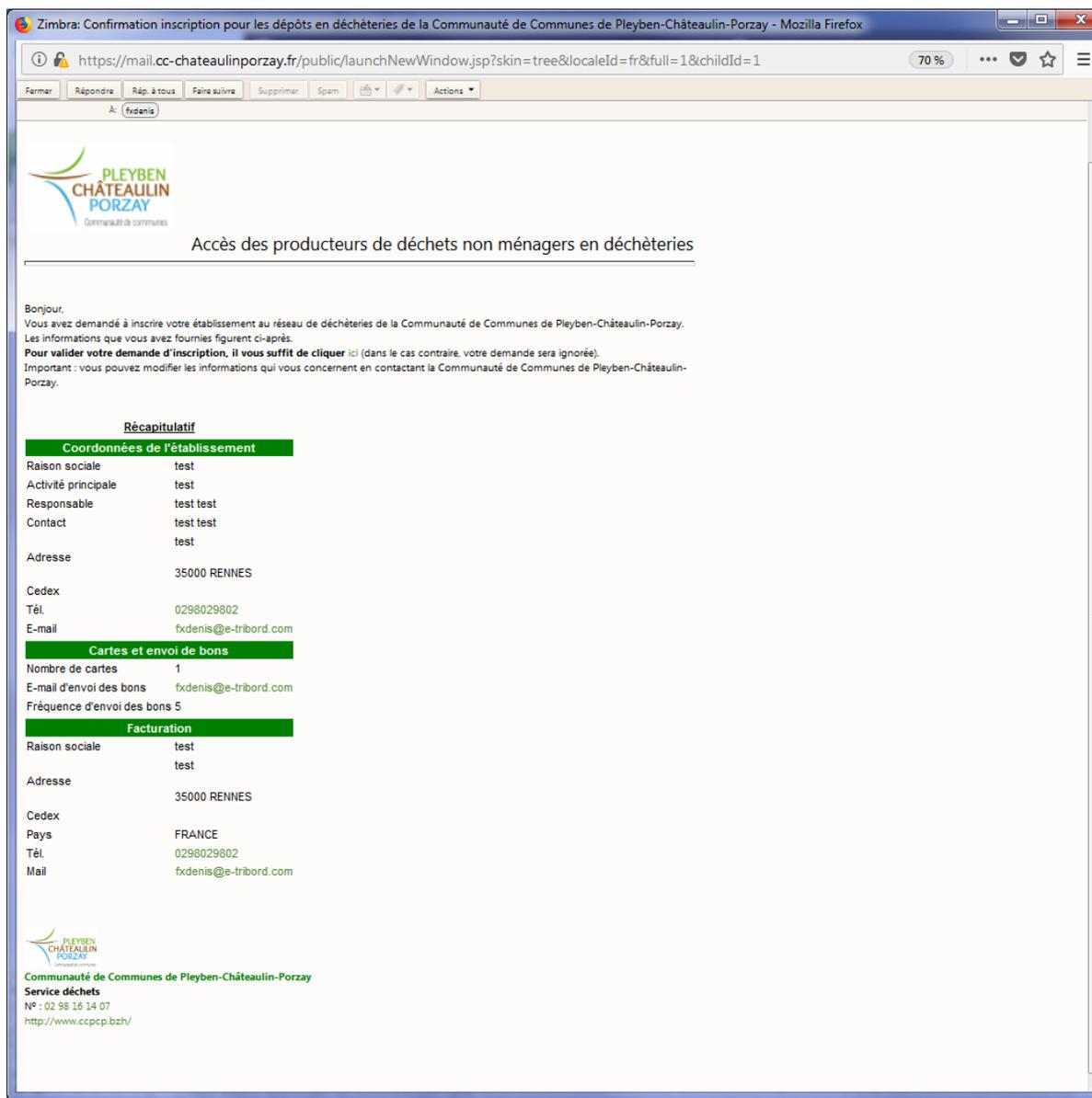
Je ne suis pas un robot

J'ai bien pris connaissance du règlement des déchèteries et suis informé que les dépôts en déchèteries des producteurs de déchets non ménagers seront facturés.

Valider

Les informations requises font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation par la CCPCP des dépôts en déchèteries de déchets non ménagers. La destination des données est le Service déchets ménagers. Conformément à la loi sur l'informatique et la liberté et du Règlement (CE) n° 2018/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service déchets ménagers, au siège de la CCPCP. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

② Une fois la demande effectuée, vous recevez une validation de votre préinscription par mail avec une demande pour valider votre adresse.



3 Une fois la validation confirmée, la mention « votre inscription a bien été prise en compte ». Vous recevrez un nouveau mail avec le PDF en pièce jointe sur lequel vous trouverez le code barre qui vous a été attribué qui sera lisible immédiatement sur les smartphones des agents de déchèteries.

4 Le service sera informé de votre inscription et la validera. Une ou plusieurs cartes selon vos besoins seront créées et transmises par courrier.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Christel VESSAIRE, responsable du service déchets :

[✉ christel.vessaire@cccpc.bzh](mailto:christel.vessaire@cccpc.bzh)

[☎ : 02 98 16 14 07](tel:0298161407)